

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DFPE 7 Subvention (397.734 euros), avenants n° 4 à l'association l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 28 décembre 2016 par l'association AJEFA et la Ville de Paris,

Vu les avenants n° 3 signés le 15 avril 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées,

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association AJEFA,

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 4 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA, ayant son siège social 19 rue Lucien Sampaix (10^e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement .

Article 2 : Une subvention de **53 369** euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour sa halte-garderie située 19 rue Lucien Sampaix – Paris 10^e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2020_02925).

Article 3 : Une subvention de **25 544** euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour son jardin d'enfants situé 19 rue Lucien Sampaix – Paris 10^e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2020_02921).

Article 4 : Une subvention de **50 190** euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour son jardin d'enfants situé 134 rue du Faubourg Saint Martin – Paris 10^e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2020_02924).

Article 5 : Une subvention de **119 078** euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour son multi-accueil situé 21 rue Lucien Sampaix – Paris 10^e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2020_02922).

Article 6 : Une subvention de **149 553** euros est allouée à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands – AJEFA (10^e) pour son jardin d'enfants 24 rue des Platrières - Paris 20^e (N° tiers PARIS ASSO : 16 758, N° dossier : 2020_02923).

Article 7 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO